

canadiennes d'obtenir des contrats dans certains domaines de recherche : environnement, sources d'énergie non nucléaire, biotechnologie, télécommunications, technologies de l'information et matériaux de pointe.

Politiques sociales de la CE

Par rapport aux gouvernements nationaux, la participation de la Communauté européenne à l'élaboration de politiques sociales a toujours été relativement faible. Malgré cela, un certain nombre de programmes et de fonds de la CE ont des effets de plus en plus marqués, surtout dans les régions moins développées de son territoire, venant compléter du même coup les stratégies nationales. Le Fonds structurel de développement a pour but de réduire l'écart qui existe entre les régions riches et les régions pauvres, grâce à des programmes de développement financiers, au développement d'une infrastructure, à la restructuration des régions en crise (cours de recyclage des travailleurs) et à des projets relatifs à l'industrie et aux services offerts dans les régions pauvres. La CE subventionne également les programmes de formation professionnelle offerts aux travailleurs immigrants et à leurs enfants.

Même si les programmes sociaux constituent un complément important aux programmes nationaux, la communauté européenne permet à tous les gouvernements nationaux de se réunir et de s'entendre sur les pratiques et les normes courantes qui viseront à améliorer ou à protéger la « qualité de la vie » des Européens. La CE a adopté des lignes de conduite touchant la protection des eaux de surface et des eaux souterraines, les normes de qualité relatives à l'eau potable, la pollution atmosphérique, la fabrication et l'élimination des produits chimiques ainsi que d'autres questions. Les gouvernements nationaux se sont également entendus sur une liste d'additifs alimentaires, sur un niveau acceptable de résidus de pesticides, sur les principes généraux relatifs à l'éducation et sur les droits des citoyens, des travailleurs et des femmes.

La Communauté européenne s'engage de plus en plus dans les questions d'ordre social. D'après de nombreux observateurs, il s'agit là d'une extension logique des mesures

économiques et financières visant à unifier la Communauté.

La mise sur pied d'un projet ambitieux

Depuis le début des années 80, la Communauté européenne participe de façon active à la recherche industrielle. Ainsi, elle songe à dépenser près de 10 milliards de dollars, au cours des cinq prochaines années, à la recherche et au développement (R-D). Cet effort concerté démontre la volonté des États membres de la Communauté européenne à travailler ensemble afin de demeurer concurrentiels au sein d'un monde lui-même de plus en plus concurrentiel. C'est dans cet esprit de coopération que le plan d'élimination de près de 300 obstacles non tarifaires, ou « Europe 1992 », a été conçu. Cependant, les nouveaux efforts déployés en matière de R-D et « Europe 1992 » ne sont que l'étape la plus récente de l'évolution de la Communauté européenne. Les discussions du Conseil des ministres portent déjà sur la phase suivante : la mise sur pied de l'union monétaire et économique.

Pendant ses trois premières décennies d'existence, la Communauté européenne a obtenu des résultats substantiels. Le commerce libéralisé a permis d'améliorer le niveau de vie des Européens et continuera de le faire sans aucun doute. Toutefois, il est encore plus important de souligner que les institutions de la Communauté européenne ont permis d'ouvrir le dialogue et d'établir une coopération entre des nations qui se sont souvent fait la guerre par le passé. L'intégration économique se révèle être un médiateur fort efficace.

Cette publication fait partie d'une série portant sur divers aspects de la politique étrangère. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à : Direction des services de communication au Canada, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2, téléphone (613) 996-3709.

(Publication available in English)